

NOTRE EDITION

—DU—

1er Septembre.

Pour rester fidèle à la tradition, L'ABELLE publiera cette année, le 1er septembre, une revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1898-99 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements de nature à intéresser sur les progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques. Elle renfermera également des matières dont l'abondance et la variété plairont même aux plus exigeants.

Ce numéro présentant un intérêt plus qu'ordinaire sera tiré d'un nombre considérable d'exemplaires qui se répandront dans toutes les directions, autant dans les Etats voisins que dans les sections rurales de la Louisiane et en ville.

L'occasion sera donc exceptionnelle — ne s'offrant qu'une fois l'an — pour les annonceurs tenant à s'adresser à un public nombreux.

OU SONT LES BALAIS MUNICIPAUX.

On voudra bien, nous l'espérons, rendre à L'ABELLE cette justice, qu'elle a constamment défendu l'administration actuelle; elle en a approuvé à peu près tous les actes, qu'elle trouvait, avec raison, aussi irréprochables au point de vue de la droiture que de l'utilité publique.

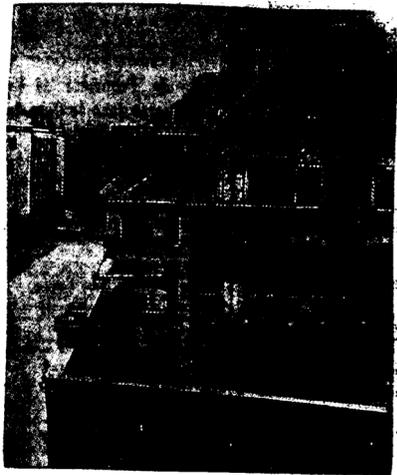
Dès les premiers jours, nous avons été les chaleureux partisans de tout le système de réformes que l'on est convenu d'appeler le drainage. Les bienfaits en sont incalculables, et il sera la gloire des gouvernements actuels.

Mais ils auraient tort de s'endormir sur leur premier succès. Le drainage et le pavage en asphalte sont achevés dans certaines rues de la ville. Mais ils sont loin, jusqu'ici, de nous procurer tout le confort que nous en attendions. Le bruit des voitures est supprimé et nos oreilles en sont charmées; mais il s'élève, à chaque instant, de la chaussée, des tourbillons de poussière qui nous aveuglent et nous enlèvent la respiration.

Il faut le déclarer bien haut, l'asphalte est le meilleur système de pavage que l'on puisse rêver; mais c'est à la condition d'être entretenu avec un soin de tous les instants.

Le balayage, un balayage constant est la conséquence nécessaire de ce système; il en fait, pour ainsi dire, partie intégrante. Or, est, ici, ce service qui fonctionne partout où est établi le pavage en asphalte? Voilà plus d'un mois que la rue de Chartres est livrée à la circulation et les travaux y sont terminés depuis longtemps.

Nous n'y avons pas encore aperçu un seul balai municipal. Et cependant nous traversons une période de sécheresse dont il est impossible de prévoir la fin. A quand le premier balayage de



LA PRISON OU EST INTERNE DREYFUS, A RENNES.

la rue de Chartres où, le long des trottoirs, le pied peut, à chaque instant, s'enfoncer dans une épaisseur d'un demi-pied de poussière. Il est temps que l'on mette un terme à ce désastreux état de choses qui, s'il se prolongeait, nous ferait presque regretter l'ancien système.

Au nom des habitants des quartiers pavés en asphalte, nous demandons l'organisation immédiate d'un service de balayage.

Le musée de l'armée.

Les collections du musée de l'armée viennent de s'enrichir de nouveaux dons extrêmement intéressants.

Il ne s'agit plus, il est vrai, cette fois, de reliques de héros de la grande épopée, et les choses nouvelles que l'on voit depuis peu aux Invalides, n'émeuvent point la piété.

Mais combien elles sont curieuses!

Ce fusil Gras, par exemple, saisi à Sikasso par le capitaine d'infanterie de marine Pillivuyt entre les mains d'un indigène, et qui a été fabriqué de toutes pièces par un forgeron de l'endroit. — Avez-vous beaucoup d'armes semblables? demande à son prisonnier le capitaine Pillivuyt.

— Nous en possédons quatre, répond le noir, quatre que nous avons faites en plusieurs années, d'après le modèle trouvé sur un de vos soldats morts.

Patience, en effet, pièce à pièce, ils ont démonté, longuement étudié et refait, sans outils spéciaux, sans machines, l'arme dont on se contentait il y a vingt ans. Le travail est grossier, mais il ne manque pas une vis et les bords noirs ont fidèlement produit tout, jusqu'à la hausse que, d'ailleurs, ils n'ont pas comprise.

On discute longtemps dans la tribu pour savoir à quel pouvait bien servir ce petit appareil à coulisser, et de la discussion ne jaillit pas la lumière. On s'arrête à l'idée que ce pouvait bien être quelque amulette et que les chiffres gravés dessus étaient quelque prière favorable aux balles. Aussi se garda-t-on bien de les reproduire!

... Dans la salle de la vieille armée prendra place un portrait de Turanne par Philippe de Champagne, provenant de la collection du comte de Choiseul-Praslin. Ce portrait est signé P. C. et daté de 1848, à droite.

Il a été payé cinq cent francs!

MORT DE M. BUNSEN.

Robert, Guillaume Eberhard Bunsen, le célèbre chimiste allemand, est mort mercredi dernier à Heidelberg, comme nous l'avons annoncé hier, dans une dépeche.

Il était né le 13 mars 1811 à Göttingue, où son père était professeur de littérature occidentale. Il étudia à l'Université de cette ville les sciences physiques et naturelles, et compléta son instruction à Paris, à Berlin et à Vienne. Ayant pris ses grades pour l'enseignement de la chimie à Göttingue en 1833, il succéda trois ans plus tard à Wæchler comme professeur à l'Institut polytechnique de Cassel. Appelé à l'Université de Marbourg en 1830, il y devint professeur titulaire en 1841, puis directeur de l'Institut de chimie.

En 1851, il passa à l'Université de Breslau, qu'il quitta l'année suivante pour aller occuper la chaire de chimie à celle de Heidelberg, où a été célébré solennellement, en 1877, le 25e anniversaire de son installation. Il fut élu en 1853, correspondant de l'Académie des Sciences et membre associé le 24 décembre 1882.

M. Bunsen s'était fait un nom dans la chimie par des recherches importantes et d'heureuses découvertes, consignées dans les recueils et journaux de son pays, notamment dans les Annales de Chimie de Leibig. Il a construit une nouvelle pile de charbon d'un usage très répandu et qui porte son nom; il a découvert le contre-poison de l'arsenic. Depuis 1860 ses travaux sur le spectre solaire et l'analyse spectrale ont beaucoup ajouté à sa réputation. Nous citerons de lui "L'Hydrate de fer, contre-poison de l'arsenic blanc et de l'acide arsénieux"; "Méthodes gazométriques", traduit en français, sous les yeux de l'auteur, par M. Schneider; "Instruction pour l'analyse des cendres et des eaux minérales".

Le général de Négrier s'amuse.

Il a juré de ne plus jamais parler politique, et il se tient parole. Se trouvant l'autre jour dans un sa-on très mondain, une femme lui demanda son opinion sur l'affaire Dreyfus.

— Dreyfus?... dit-il.... qu'est-ce que cela? Un cheval... Ah! oui... un de mes officiers

a un cheval qui porte ce nom... belle bête... aux réactions imprévues... Je l'ai montée une fois, en manœuvres... Elle a failli me casser les reins... mais je l'ai domptée.

Et le général accompagnait ses paroles d'une pantomime caractéristique.

— Mais enfin que pensez vous de Zola? lui demanda avec insistance la même dame, très entourée.

— Zola?... Connais pas... Une jument, peut-être?... Je me souviens qu'en Afrique j'en avais une de ce nom... mais elle avait des vices... je l'ai vendue à un Arabe qui ne m'a du reste pas payé...

Et l'assemblée ne put rien tirer du général, qui, au moins, nom de l'affaire prononcé devant lui, l'appliquait immédiatement et plaisamment à l'histoire naturelle. On eût dit un haras de fantaisie.

— Et que pensez-vous de Gallifet, mon cher général? finit par lui demander son interlocutrice impatientée.

— Gallifet?... répondit le général de Négrier... connais pas!

AMUSEMENTS. PARC ATHLETIQUE.

Miss Flora, l'habile acrobate; Cwette, qui rappelle le célèbre Hermann, et l'Orchestre Hongrois attirent, chaque soir, la foule au Parc Athlétique.

Le programme d'hier soir était très attrayant. On a bryamment applaudi plusieurs exécutions de l'Orchestre du Prof. Schilonyi.

WEST END.

Un pot-pourri sur des motifs de Suppé; une ouverture de Strauss; une sélection des principaux motifs de la "Traviata", tels sont les principaux morceaux qui ont été le plus bryamment applaudis. Ces exécutions font grand honneur à l'Orchestre Paolotti.

Williams et Adams ont aussi récocté de nombreux braves.

NOT POUR RIRE

— On présente à Boireau une centenaire. Il se souvient du madrigal classique, et, toujours galant, au risque de forcer la note, il dit en s'inclinant avec un sourire aimable:

— Vous n'avez pas cent ans, chère madame, mais cinq fois vingt ans!

Avocats anglais aux Etats-Unis.

Liverpool, Angleterre, 17 août — L'honorable Sir William Rann Kennedy, Q. C., juge de la cour suprême, et de nombreux avocats anglais éminents, se sont embarqués aujourd'hui pour Boston sur le vapeur New England. Ils assisteront à la réunion de l'Association des barreaux américains qui aura lieu à Buffalo.

Le juge Kennedy y lira un mémoire le 29 août.

A la Diète de Prusse.

Berlin, Allemagne, 17 août — La Chambre basse de la Diète de Prusse a rejeté aujourd'hui en seconde lecture le projet de loi relatif au canal Dortmund-Rhin et au canal Dortmund-Elbe.

La Chambre a aussi repoussé le projet de loi sur le canal Central par 228 voix contre 126.

DEPECHE

Télégraphiques:

TRANSMISES A L'ABELLE

PROCES DREYFUS.

Depositions des témoins.

TEMOIGNAGE DU GENERAL ROGET.

Deposition du colonel Picquart.

Procès Associés.

Rennes, France, 17 août — Le procès Dreyfus a été repris ce matin, avec les formalités ordinaires. Avant l'ouverture de la séance, il a été constaté que Maître Labori était moins bien que la veille. Les médecins n'ont pas encore fait l'extraction de la balle. La fièvre augmente, et il est probable qu'il ne pourra assister à la séance de lundi prochain.

Par conséquent, Me Mornard, conseil de la famille Dreyfus, prendra la place de Me Labori, jusqu'à ce qu'il puisse reprendre la conduite du procès.

Me Mornard siègera probablement, aujourd'hui. C'est un pauvre remplaçant de Me Labori; mais sa présence sera utile. Des amis ont empêché Alb. Clémenceau de prêter son assistance à Dreyfus dans le procès, comme l'affaire avait été convenue, immédiatement après la tentative du meurtre.

Malgré les objections qu'a eu à surmonter la défense, la séance s'est ouverte sous des auspices favorables à l'accusé. C'est Maître Demange qui dirige le contre-interrogatoire; malheureusement, il n'est pas encore tout à fait au courant de tous les faits et de tous les détails des dépositions.

Après la réapparition du général Roget, est arrivé un témoin qui semble devoir être un puissant renfort pour Dreyfus, M. Bertulus, le juge d'instruction qui a reçu les aveux de feu le colonel Henry.

M. Bertulus parle d'une voix enrouée, mais c'est une autorité en fait de loi.

Les Dreyfusards ont grande confiance dans sa déposition. Il fait tout d'abord une profonde impression sur les membres de la cour.

M. Jaurès, le socialiste, qui se trouvait dans la salle, a dit, après ce témoignage: C'est la première fois que l'on a dit la vérité, toute la vérité devant les juges.

Dreyfus a écouté cette déposition avec le plus vif intérêt.

Après une courte conférence de M. Bertulus et de Mme Henry, le colonel Picquart, ancien chef du bureau des renseignements au ministère de la guerre, a été appelé. L'assurance avec laquelle il a parlé a profondément impressionné l'auditoire.

Le général Roget a continué son témoignage.

Il a critiqué le système de surveillance exercé par le colonel Picquart sur le lieutenant-colonel Henry. Cette surveillance, a-t-il dit, a duré plusieurs mois. Des lettres adressées à Esterhazy ont été interceptées. Il y a eu aussi des recherches faites dans la maison de Henry, pendant son absence; toutes ces mesures étaient prises, sans l'autorisation du ministre de la guerre, qui n'en a pas été informé. Bien plus, toute cette enquête s'est faite aux dépens du fonds du service secret.

Le témoin a également critiqué les procédés de surveillance employés à l'égard de Mme Païs.

En ce qui concerne Esterhazy, le

général Roget a admis ce qu'il était un joueur, un homme immoral, mais, tout en convenant de toutes ces choses, il maintient qu'il a été la victime d'une abominable persécution.

Le général Roget parle aussi de l'arrestation, à Belfort, de Quenelli; il déclare que Picquart a traité toutes ces accusations d'espionnage contre Quenelli pour se faire bien venir de ses supérieurs.

Le témoin appuie aussi sur les moyens employés par Dreyfus pour se procurer des informations des différents bureaux sur la mobilisation et la concentration des troupes. Dreyfus est intelligent et avisé, ajoute-t-il; mais il avait l'esprit très inquiet; il se mélangait de choses qui ne le regardaient pas au détriment des devoirs qu'il avait à remplir.

Le prisonnier a écouté toute cette déposition attentivement, avec sang-froid; il n'y avait plus trace de son excitation d'hier.

Me Demange demande au général Jonaud de réquérir le général Roget de répéter les explications qu'il a données devant la Cour de Cassation, relativement à la participation dans l'affaire Du Paty de Clam et des démarches faites pour avertir Esterhazy de la campagne que l'on organisait contre lui.

Le général répond qu'il pense que les lettres fausses ont été écrites par Du Paty de Clam, ou à son instigation. A propos du "document libérateur", document forgé pour assurer la mise en liberté d'Esterhazy, quand il a été traduit en cour martiale, le général Roget dit qu'il avait seulement commenté le document et qu'il n'avait pas communiqué au ministère de la guerre; il ajoute que sa disparition est restée un mystère.

Peut-être, dit-il, Paty de Clam pourrait expliquer tout cela.

Le défendeur demande alors comment, dans de pareilles circonstances, expliquer l'intervention de Paty de Clam en faveur d'Esterhazy.

Le témoin répond qu'il attribue cette intervention à ce que Paty de Clam était moralement convaincu de l'innocence d'Esterhazy.

En tout cas, dit le général, l'état-major général doit être très mécontent du rôle joué dans cette affaire par Paty de Clam.

"Certainement," répond Me Demange, "l'attaché une grande importance à ce point," fait le général.

Me Demange est du même avis; mais il ajoute:

Je voudrais bien savoir comment un innocent comme Esterhazy pouvait avoir besoin d'un pareil appui. (Rires.)

"Il est certain que je n'aurais pas agi de même, réplique le témoin, ce qui provoque une nouvelle hilarité.

Le général Roget, poursuit, en disant, qu'il ne serait pas lui-même intervenu pour sauver Esterhazy; mais il ne trouve pas l'acte reprochable.

Me Demange demande au témoin ce qu'il pense de la tentative d'Esterhazy pour obtenir d'un agent une déclaration comme quoi il n'avait rien à voir dans cette affaire.

Le général répond qu'il n'a jamais entendu parler d'une pareille tentative.

Maître Demange lit alors le rapport du général Renaud sur ce sujet, et le témoin avoue que le procédé est curieux de la part d'un innocent.

L'avocat prend alors le général à partie. Pourquoi, hier, jouait-il le rôle d'accusateur public, à l'égard du colonel Picquart?

Dans le cours de ses remarques à ce sujet, Me Demange parle du document appelé le "Petit Bleu" et des altérations qui y ont été faites.

Le général admet les altérations. Il est possible qu'on les ait faites pour jeter un doute sur le document et le rendre suspect; mais il affirme que le colonel Picquart a fait les altérations et a inséré le nom d'Esterhazy, après avoir pris la photographie produite devant la Cour de Cassation.

Le conseil insiste sur la falsification qui a été faite après que le "Petit Bleu" fut sorti des mains de Picquart et demande des explications au témoin.

Le général répond qu'il ne peut dire qui a falsifié le document ni pourquoi il a été falsifié; mais il ne pense pas que tout cela ait été fait pour compromettre Picquart.

Une discussion s'engage alors entre Me Demange et le major Carrière, représentant le gouvernement.

L'avocat demande des renseignements sur la rencontre d'espions à Bâle, Suisse, et le rappel pour affaire de péculat d'un agent nommé Lajouli, qui correspondait avec un agent étranger.

Le major Carrière s'oppose à la discussion sur ce sujet en ce moment.

Il serait, dit-il, contraire à l'esprit de discipline qu'un général discutât de pareils détails.

Le président de la cour maintient la protestation du représentant du gouvernement.

M. Demange demande alors au général Roget comment il a su qu'il avait été offert 6,000 francs à Esterhazy s'il voulait s'avouer l'auteur du bordereau.

Je le sais, réplique le témoin, par la cour d'enquête qui jugeait Esterhazy et par Esterhazy lui-même. Ah! fait le colonel, c'est Esterhazy qui l'a dit? (Rires.)

Pourquoi a-t-on fait des recherches dans sa maison? demande Me Demange.

Le général répond: Esterhazy a eu un moment entre les mains le document contenant ces mots: "C'est la canaille de D..." il pouvait en posséder d'autres.

"Vous admettez donc, dit Me Demange, qu'il peut avoir eu des documents importants."

Quand on conduit une enquête, fait le témoin, il faut s'attendre à tout et faire des recherches en conséquence.

En admettant dit l'avocat que Esterhazy ait été l'agent de la famille Dreyfus et qu'il ait consenti à s'avouer coupable pour sauver le prisonnier, comment expliquez-vous qu'il en plusieurs occasions, fait des déclarations de nature à compromettre les intérêts de Dreyfus.

"Avec Esterhazy, répond le général, on n'est jamais sûr de rien. (Rires.) C'est un homme si étrange. Je ne sais pas ce qu'il fait aujourd'hui et ce qu'il peut faire demain."

Ces déclarations du général Roget provoquent des explosions de rire dans l'auditoire. Le témoin, qu'excite déjà l'interrogatoire de Me Demange, s'en irrite. Il se tourne alors du côté de Dreyfus et s'écrie:

"Je sais très bien que si j'étais accusé d'un crime de trahison que je n'aie pas commis, je trouverais bien des arguments pour me défendre."

Cette exclamation excite les murmures de l'assemblée.

Le général s'écrie: Pourquoi n'êtes-vous pas les plus vides? (Rires.)

Me Demange hausse les épaules et fait une légère exclamation.

Le prisonnier se lève et s'écrie qu'il n'a jamais tracé sur une carte un plan de concentration.

Entendons-nous, ajoute Dreyfus, sur tout ce que cela signifie.

J'affirme que je n'ai pas connu dans ses détails le plan de concentration. Quant à tout ce qui s'est dit, hier, on n'a rien précisé. On n'a fait qu'argumenter.

L'auditoire ici, donne ouvertement son assentiment au prisonnier.

M. Bertulus est appelé. On s'attendait à ce que le magistrat fût confronté avec le général Roget qui l'avait si vivement critiqué hier mais le président invite M. Bertulus à faire sa déposition.

Le témoin parle d'une voix basse, enrouée, que la cour et la défense ont de la peine à entendre.

M. Bertulus explique comme et le major Raveri lui a demandé d'examiner le dossier secret dans la prison du Cherche-Midi. Après avoir examiné le contenu et les documents, il déclara au major Raveri qu'il y avait dans le dossier un vide, une brèche qui devait faire croquer tout l'échafaudage.

M. Bertulus répète ensuite tout.

paroles du juge qu'il pensait. Il pensait à Marie-Rose. Si près de lui!

Il n'y avait pas longtemps qu'elle était partie, — quelques jours à peine, — et pourtant quelle éternité! Il avait eu beau s'en défendre... la douce image de la jeune fille avait hanté son cerveau, ses jours, ses nuits.

— Jamais je ne la reverrai! Et son plus cher désir était de la revoir.

Oh! était-elle descendue, à Albertville? A Phôtel, sans doute... — Non, non, je ne la verrai pas! Et il essaya de n'y plus penser.

Mais alors revinrent à son esprit les paroles du juge: — Le devoir!

Il était donc fou, ce juge! Sa seule excuse était de ne pas savoir quelle grave conséquence il exigeait...

Le devoir, c'était donc de livrer au public, à la curiosité du monde, la honte de ce passé qu'il aurait voulu effacer de sa vie... C'était de révéler l'adultère d'Henriette...

C'était de révéler la naissance de Marie-Rose.

C'était de dire à tous — sous la risée générale, — qu'il avait été pendant vingt années la dupe de sa honte, de sa crédulité, qu'il avait aimé et regardé comme un frère Philippe qui jadis, au mépris de toute affection et

de toute reconnaissance, lui avait volé l'honneur, volé la femme adorée.

— Ah! non, par exemple, quoi qu'elle était partie, — quelques jours à peine, — et pourtant quelle éternité! Il avait eu beau s'en défendre... la douce image de la jeune fille avait hanté son cerveau, ses jours, ses nuits.

— Jamais je ne la reverrai! Et son plus cher désir était de la revoir.

Oh! était-elle descendue, à Albertville? A Phôtel, sans doute... — Non, non, je ne la verrai pas! Et il essaya de n'y plus penser.

Mais alors revinrent à son esprit les paroles du juge: — Le devoir!

Il était donc fou, ce juge! Sa seule excuse était de ne pas savoir quelle grave conséquence il exigeait...

Le devoir, c'était donc de livrer au public, à la curiosité du monde, la honte de ce passé qu'il aurait voulu effacer de sa vie... C'était de révéler l'adultère d'Henriette...

C'était de révéler la naissance de Marie-Rose.

C'était de dire à tous — sous la risée générale, — qu'il avait été pendant vingt années la dupe de sa honte, de sa crédulité, qu'il avait aimé et regardé comme un frère Philippe qui jadis, au mépris de toute affection et

de toute reconnaissance, lui avait volé l'honneur, volé la femme adorée.

— Ah! non, par exemple, quoi qu'elle était partie, — quelques jours à peine, — et pourtant quelle éternité! Il avait eu beau s'en défendre... la douce image de la jeune fille avait hanté son cerveau, ses jours, ses nuits.

— Jamais je ne la reverrai! Et son plus cher désir était de la revoir.

Oh! était-elle descendue, à Albertville? A Phôtel, sans doute... — Non, non, je ne la verrai pas! Et il essaya de n'y plus penser.

Mais alors revinrent à son esprit les paroles du juge: — Le devoir!

Il était donc fou, ce juge! Sa seule excuse était de ne pas savoir quelle grave conséquence il exigeait...

Le devoir, c'était donc de livrer au public, à la curiosité du monde, la honte de ce passé qu'il aurait voulu effacer de sa vie... C'était de révéler l'adultère d'Henriette...

C'était de révéler la naissance de Marie-Rose.

C'était de dire à tous — sous la risée générale, — qu'il avait été pendant vingt années la dupe de sa honte, de sa crédulité, qu'il avait aimé et regardé comme un frère Philippe qui jadis, au mépris de toute affection et

de toute reconnaissance, lui avait volé l'honneur, volé la femme adorée.

— Ah! non, par exemple, quoi qu'elle était partie, — quelques jours à peine, — et pourtant quelle éternité! Il avait eu beau s'en défendre... la douce image de la jeune fille avait hanté son cerveau, ses jours, ses nuits.

— Jamais je ne la reverrai! Et son plus cher désir était de la revoir.

Oh! était-elle descendue, à Albertville? A Phôtel, sans doute... — Non, non, je ne la verrai pas! Et il essaya de n'y plus penser.

Mais alors revinrent à son esprit les paroles du juge: — Le devoir!

Il était donc fou, ce juge! Sa seule excuse était de ne pas savoir quelle grave conséquence il exigeait...

Le devoir, c'était donc de livrer au public, à la curiosité du monde, la honte de ce passé qu'il aurait voulu effacer de sa vie... C'était de révéler l'adultère d'Henriette...

C'était de révéler la naissance de Marie-Rose.

C'était de dire à tous — sous la risée générale, — qu'il avait été pendant vingt années la dupe de sa honte, de sa crédulité, qu'il avait aimé et regardé comme un frère Philippe qui jadis, au mépris de toute affection et

de toute reconnaissance, lui avait volé l'honneur, volé la femme adorée.

— Ah! non, par exemple, quoi qu'elle était partie, — quelques jours à peine, — et pourtant quelle éternité! Il avait eu beau s'en défendre... la douce image de la jeune fille avait hanté son cerveau, ses jours, ses nuits.

— Jamais je ne la reverrai! Et son plus cher désir était de la revoir.

Oh! était-elle descendue, à Albertville? A Phôtel, sans doute... — Non, non, je ne la verrai pas! Et il essaya de n'y plus penser.

Mais alors revinrent à son esprit les paroles du juge: — Le devoir!

Il était donc fou, ce juge! Sa seule excuse était de ne pas savoir quelle grave conséquence il exigeait...

Le devoir, c'était donc de livrer au public, à la curiosité du monde, la honte de ce passé qu'il aurait voulu effacer de sa vie... C'était de révéler l'adultère d'Henriette...

C'était de révéler la naissance de Marie-Rose.

C'était de dire à tous — sous la risée générale, — qu'il avait été pendant vingt années la dupe de sa honte, de sa crédulité, qu'il avait aimé et regardé comme un frère Philippe qui jadis, au mépris de toute affection et

de toute reconnaissance, lui avait volé l'honneur, volé la femme adorée.

— Ah! non, par exemple, quoi qu'elle était partie, — quelques jours à